

Covid-19 : Propositions de BRUXEO Stratégie de déconfinement et de relance

Date : 13 avril 2020

Contact : bruno.gerad@bruxeo.be

NDLR : Cette note est un brouillon dont la rédaction se poursuit et s'affine. Elle correspond actuellement à une réflexion en cours et non pas à une position de BRUXEO.

Résumé

Depuis un mois, la Belgique fait face à une crise sanitaire, sociale et économique importante liée au Covid-19. Dans ce contexte, BRUXEO se présente en partenaire du Gouvernement bruxellois pour mettre en place des mesures nécessaires et efficaces pour enrayer et limiter les impacts négatifs de cette pandémie. BRUXEO veille également à informer au mieux les entreprises à profit social bruxelloises et à relayer les besoins du secteur non marchand auprès des pouvoirs publics (Etat de la situation après un mois [ici](#)).

De par leurs missions (soins, aide à des personnes fragilisées, accompagnement et hébergement d'enfants, de personnes âgées, handicapées et précaires, etc.), certaines entreprises à profit social bruxelloises sont particulièrement actives en première ligne et d'autres sont particulièrement exposées vu qu'elles exercent des services pour lesquels les mesures de distanciation sociale ne peuvent être respectées. Elles font toutes preuves de courage et d'efficacité.

Dans leur ensemble, les entreprises à profit social sont également fortement touchées par la pandémie du coronavirus et les règles nécessaires de confinement qui ont été prises par les pouvoirs publics pour l'endiguer. BRUXEO publie mensuellement un état des lieux de la situation (N2020-022 et N2020-026).

Par ailleurs, le rôle des entreprises à profit social bruxelloises sera essentiel dans la suite de la gestion de la crise du Covid-19 :

- prolongement de la période de confinement ;
- stratégie de déconfinement ;
- stratégie de relance.

Stratégie de déconfinement

Le point central de la décision de déconfinement doit avant tout être sanitaire puis seulement social et économique. Il faut stabiliser et renforcer l'environnement sanitaire avant d'initier un déconfinement progressif pour relancer l'activité sociale et économique. La période de déconfinement sera progressive mais également relativement longue puisqu'elle ne prendra réellement fin que par une campagne de vaccination et/ou une immunisation collective.

1. Les préalables et facilitateurs sanitaires au déconfinement sont :

- Acquérir et distribuer plus de **matériel de protection** (médical et paramédical) afin d'exécuter les mesures d'hygiène pour maintenir/renforcer l'offre de service et garantir la sécurité du personnel, résidentiel et ambulatoire, et des usagers (hôpitaux, MR/MRS, aide et soins à domicile, handicap, santé mentale, maison médicale, sans-abris, AAJ, Petite enfance, etc.). Ce matériel est nécessaire pour soutenir la lutte sanitaire en première ligne mais aussi pour **constituer un stock structurel** indispensable avant d'initier la phase de déconfinement et la reprise de l'ensemble

des activités économiques (ex : distribution de masques aux citoyens) ; et de faire face à d'éventuels rebonds ou de nouvelle épidémie. L'idée est de ne pas rouvrir les entreprises où la distanciation sociale n'est pas garantie avant d'avoir prévu du matériel de protection et des tests. A ce titre, une solution structurelle consiste à encourager les entreprises belges à créer des lignes pour la production locale et durable de matériel « médical/paramédical » (matériel de protection et de test) pour lutter contre le Covi-19 (exemple industrie automobile en Allemagne et en Suède mais aussi des exemples en [Flandre](#) et en [Wallonie](#)). Collaborer avec toutes les entités fédérées pour faciliter la création de telles lignes de production mutualisées au niveau national.

- Si la réglementation impose le port du masque par exemple, il faut clarifier qui en a la responsabilité : citoyen, entreprise, pouvoirs publics, qui effectue les commandes, le contrôle de qualité, la distribution, le paiement, etc.
- Des **tests de dépistage systématiques** doivent être effectués prioritairement sur le personnel et les patients/usagers des services d'hébergement et d'accompagnement socio-sanitaire qui sont en première ligne ou au sein desquels la distanciation sociale ne peut être appliquée (ex. : hôpitaux, MR/MRS, handicap, santé mentale, aide et soin à domicile, première ligne de soin, aide à la jeunesse, sans-abri, petite enfance, etc., y compris les services non agréés et non ou partiellement subventionnés). **Avoir une capacité importante de test de dépistage** de la population à décrocher. L'objectif est d'éviter de transformer ces personnes en vecteur de rebond de l'épidémie et de pouvoir confiner ceux qui le nécessitent.
- Au niveau de la responsabilité des entreprises, il faut prévoir des directives claires de test et de procédure en cas de cas avérés ou suspects de Covid-19 parmi le personnel et/ou les résidents ;
- Des **lieux/espaces doivent être créés ou réquisitionnés** (hôtels, etc.) afin de confiner/isoler de façon provisoire les usagers/bénéficiaires (MR/MRS, santé mentale, sans-abris, handicap, toxico, etc.) contaminés par le Covid-19 et/ou présentant de multiples symptômes mais qui ne nécessitent pas d'hospitalisation ;
- Le **suivi sanitaire des personnes « invisibles »** qui ne peuvent se confiner doit être une priorité (sans-abri, migrants, toxicomanes, prisonniers, etc.) en renforçant et en adaptant l'offre de services ;
- Dynamiser et faciliter la **mise à disposition de personnel** entre les services/entreprises, gérer activement la liste de **volontaires** constituée par IRISCARE et la COCOF, recourir au **personnel médical et paramédical de l'armée**, octroyer de manière exceptionnelle des **postes APE/ACS** afin de disposer du personnel suffisant pour maintenir et renforcer l'offre de services. Actuellement le taux d'absentéisme est notamment élevé dans les secteurs MR/MRS, Aide à domicile, Handicap.

2. Le déconfinement doit se faire progressivement et être évalué continuellement :

- Une fois que les conditions sanitaires sont garanties, il y a lieu d'organiser le déconfinement au sein des organes de concertation sociale pour pouvoir bénéficier de l'expertise et de l'expérience de terrain des secteurs que les partenaires sociaux représentent afin de renforcer la pertinence et le bon timing des mesures et d'éviter les fausses bonnes idées et les idées prématurées (ex : prime unique aux infirmières, autorisation de visite dans les structures hébergement, etc.) ;
- Les mesures de déconfinement peuvent également être tester à petite échelle avant d'être élargie à l'ensemble d'un secteur afin d'en garantir l'efficacité ;
- La progressivité peut cibler en premier lieu des tranches de la population en fonction de divers indicateurs (âge, pathologie à risque, dépistage positif, etc.) et/ou des activités sociales et économiques jugées « principales » et qui garantissent l'exécution des mesures d'hygiène (gel, masque, etc.) et de distanciation sociale assurant la

sécurité de tous (nombre de clients/travailleurs/usagers limités par m²). Et s'élargir progressivement ;

- En parallèle, les personnes contaminées ou jugées à risque resteront encore confinées afin de les protéger elles et la collectivité ;
- En fonction de l'évaluation sanitaire, il faut pouvoir initier de nouvelles mesures de décroisement ou au contraire de (re)cloisonnement afin d'éviter un rebond de l'épidémie. Cette évaluation sanitaire doit également être très stricte afin de pouvoir tenir compte de l'impact des reports de soins « classiques » observés depuis le début de l'épidémie et du taux d'absentéisme du personnel de soins (maladie, récupération heures supplémentaires, report de congé, etc.) ;
- La stratégie de géolocalisation utilisée dans certains pays ne semble pas correspondre aux règles démocratiques et de liberté prévalant en Belgique. La responsabilisation de la population et le nécessaire (ré)équipement sanitaire financé par les pouvoirs publics sont des leviers plus durables et résilients. Si toutefois le recours à la géolocalisation est utilisé, il doit se faire de manière exceptionnelle, temporaire, volontaire et dans le respect de la législation RGPD. Une campagne devrait également être mise en place afin d'informer correctement et précisément la population.

3. Les aides exceptionnelles aux entreprises et aux individus doivent se poursuivre :

- Le déconfinement doit être progressif mais la reprise des activités et de leur intensité sera également graduelle et diverse. La consommation et l'activité économique va reprendre petit à petit dans certains secteurs (sport, culture, etc.) et de façon intensive dans d'autres (santé mentale, soins classiques, soins à domicile, insertion socioprofessionnelle, enseignement, etc.). De même, le taux d'occupation des services « sociétaux » à la population sera dans certains cas très élevé et dans d'autres très progressif. Cette réalité nécessite de prolonger les dispositifs d'aides aux entreprises commerciales et à profit social afin d'éviter des licenciements massifs, de garantir la qualité des services fournis, etc. ;
- La reprise des activités repose également sur la bonne gestion des ressources humaines (suivi psychosocial (dépression-burn-out), report des jours de congé, récupération des heures supplémentaires, etc.). Ces questions transversales aux différentes entreprises méritent une réflexion/solution globale afin de permettre la souplesse nécessaire à la reprise et le développement de missions spécifiques en partenariat avec l'Agence Bruxelloise pour le Bien-Etre au Travail (ABBET) spécifique au secteur non marchand bruxellois ;
- Pour consolider le pouvoir d'achat des individus, il est important de poursuivre le dispositif de chômage temporaire, de non dégressivité des allocations de chômage, mais aussi de renforcer la prise en charge des factures eau-gaz-électricité et de mettre en place des chèques alimentaires (vu notamment la diminution de denrées alimentaires transmises aux acteurs de l'aide alimentaire) ;
- Certaines aides et mesures exceptionnelles peuvent devenir structurelle si leur évaluation est jugée positive (souplesse administrative, téléconsultation dans certains cas, mise à disposition de personnel, etc.).

Stratégie de relance durable

La crise sanitaire du Covid-19 met en exergue les forces et les faiblesses de notre société. Elle touche tout le monde mais davantage les plus défavorisés. Les impacts sanitaires, sociaux et économique sont considérables. Demain, il nous faudra non seulement soutenir les citoyens et l'économie mais aussi reconstruire notre modèle sur des bases plus durables, inclusives et résilientes. Cette période doit être perçue comme une réelle opportunité pour soutenir des activités économiques durables, sociales et solidaires ; et ne pas retomber vers

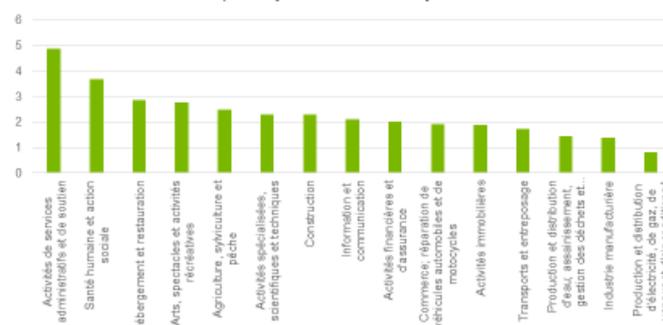
des schémas économiques classiques. BRUXEO s'engage à être partenaire du Gouvernement notamment pour :

- Soutenir une société inclusive et résiliente :
 - Renforcer l'offre de service à profit social pour les personnes fragilisées et la collectivité en tenant compte des besoins sociétaux, actuels et futurs, de la population (pénurie actuelle, croissance de la population, vieillissement, taux de pauvreté, inégalités sociales et territoriales, etc.) ;
 - Dynamiser les politiques d'insertion des personnes éloignées du marché de l'emploi et en rupture avec la société ;
 - Renforcer le pouvoir d'achat des citoyens : poursuivre la possibilité de chômage temporaire « corona », geler la dégressivité du chômage, revaloriser les bas salaires des emplois jugés essentiels face à une crise sanitaire, octroyer des chèques alimentaires ;
 - Respecter la concertation sociale et le rôle de l'Etat ;
 - Valoriser les initiatives citoyennes mais veiller à la nécessaire professionnalisation de certaines activités afin d'en garantir la qualité. Privilégier l'investissement public pour créer et développer des structures collectives professionnelles avec des services et des emplois de qualité.
- Soutenir l'activité économique durable, sociale et solidaire :
 - Promouvoir une économie sociale, solidaire et décarbonée en soutenant les entreprises qui promeuvent l'intérêt général, la transition et la durabilité de notre société, en accentuant les objectifs de la Stratégie 2030, en favorisant la création et le développement des entreprises à profit social ;
 - Dynamiser la production et les échanges commerciaux en soutenant les secteurs identifiés comme d'excellents leviers pour les politiques de relance compte tenu d'indicateurs tels que la création d'emploi indirect, la consommation des travailleurs et la consommation de produits intermédiaires consommation intermédiaire.

Modellering van de verspreiding van schokken

2. Identificatie van de takken die het effect van de stimuleringsmaatregelen maximaliseren

Jaarlijks aantal Brusselse jobs die indirect gegeneerd worden per miljoen euro omzetcijfer



Données: BFP, calculs: IBISA

Les emplois indirects sont les emplois dans les autres secteurs qui résultent de :

- La consommation des produits intermédiaires du secteur aidé;
- La consommation des travailleurs du secteur aidé.

- Diminuer graduellement les aides exceptionnelles afin de permettre une reprise progressive de l'économie ;
- Rendre structurelle certaines aides exceptionnelles en fonction de leur efficacité et de leur évaluation (exemple : simplification administrative) ;
- Encourager le (re)développement de lignes de production locale et durable pour des biens de première nécessité – matériel de soins (en privilégiant des matériaux durables – bioplastique, fibre de bois, etc.) ;
- Relancer et stabiliser l'emploi :
 - Assurer un suivi de l'impact « santé mentale » de la pandémie qui risque d'entraîner une hausse des absences pour maladie longue durée des travailleurs, et ce notamment dans les services jugés « essentiels » (santé, aide à la personne, alimentation, etc.) ;
 - Soutenir la création d'emplois de qualité dans les secteurs identifiés comme d'excellents leviers pour les politiques de relance compte tenu d'indicateurs tels que la création d'emploi indirect, la consommation des travailleurs et la consommation de produits intermédiaires ;
 - Soutenir de manière structurelle l'attractivité des métiers (médical, paramédical, social et équipe de base de type entretien et coordination) de première ligne face au Covid-19 et des secteurs où la distanciation sociale n'est pas possible (crèche, handicap, santé mentale, etc.) afin de valoriser leur travail à court terme et de continuer à attirer les travailleurs à long terme malgré les conditions de travail difficile et la prise de risque via une revalorisation des rémunérations ;
 - Renforcer la formation initiale et continue des travailleurs et les formation passerelle pour soutenir les parcours professionnels ;
 - Développer des dispositifs d'aides à l'emploi afin qu'une personne qui tombe au chômage en plein début de crise puisse disposer de soutien afin de vite retrouver un emploi ;
 - Renforcer l'encadrement, le bien-être et les interventions psychosociales.
- Investir dans les infrastructures publiques et d'intérêt général :
 - Transport collectif et durable ;
 - Logements sociaux ;
 - Infrastructures socio-sanitaires ;
 - Infrastructures éducatives, culturelles et sportives.
- Prévenir d'éventuelles futures épidémies :
 - Evaluer de façon objective et critique la gestion de la crise du Covid-19 ;
 - Etablir une stratégie claire, cohérente et concertée en cas de futures crises sanitaires ;

Non Marchand à Bruxelles – Qu'est-ce que cela représente ?

Le secteur à profit social en Région de Bruxelles-Capitale représente 100.000 travailleurs (ouvriers et employés) actifs dans 5.500 entreprises (Hôpitaux, Maison médicale, Aide et soins à domicile, Maisons de repos, Santé mentale, Toxicomanie, Planning familial, Hébergement de personnes handicapées, Maison accueil pour sans-abris, Petite enfance, Aide à la jeunesse, Education permanente, Organisation Jeunesse, Culture, Média, Sport, Formation, Education permanente, Insertion socioprofessionnelle, Entreprise de travail adapté, etc.). Au-delà d'un volume d'emploi important, ces entreprises ont un poids économique considérable :

- Production (hors enseignement) : 6,5 milliards € ;
- Consommation intermédiaire : 2,86 milliards € ;
- Valeur ajoutée : plus de 4 milliards d'euros, soit plus de 6 % du total de la valeur ajoutée ou 12 % avec l'enseignement.

Les entreprises à profit social actives sur le territoire de la Région exercent des activités qui dépendent de niveaux de pouvoir différents. Il est essentiel de veiller à une bonne collaboration entre ceux-ci pour mettre en œuvre des politiques communes et cohérentes afin de les soutenir.